



Peut-être avez-vous eu vent d'un projet éolien en discussion à Belleville. En effet, de nombreux producteurs d'énergies renouvelables sont à la recherche de terrains dans de nombreuses communes du secteur et la récente loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 n'est pas faite pour inverser cette tendance. Nous attendons les décrets d'application pour en comprendre les contours exacts et ce que l'état attend des communes sur cette question.

Depuis plusieurs semaines j'ai pu échanger avec l'entreprise NEOEN, producteur français d'énergies renouvelables autour d'un projet d'installations de 4 éoliennes sur la commune de Belleville (et deux à Dieulouard). Il apparaît, au terme de « pré-études » que plusieurs secteurs sur la côte sont favorables à ce type d'installations.

Au terme de ces échanges et bien que n'étant pas défavorable par principe à ce type de projets, il apparaît que la commune ne disposait pas de garanties suffisantes en terme de recul de ces installations par rapport aux habitations. Il était en effet plus qu'inopportun d'installer une éolienne de 180m à une distance de 800 mètres du bâti le plus proche. Dans ces conditions, le projet se limitait alors à deux éoliennes sur le ban communal, ne générant que trop peu de ressources pour la commune au regard d'un tel projet. Loin de remettre en cause le sérieux de l'entreprise en question avec qui le dialogue a été transparent et constructif, il fallait nous résoudre, après avoir pris l'avis du conseil municipal, à émettre un avis consultatif négatif.

Je veux saluer ici l'esprit de dialogue qui s'est instauré avec les propriétaires fonciers de Belleville et Dieulouard sur une question aussi sensible que celle-là pour que, in fine, nous parlions tous d'une même voix.

Le maire,
Dominique Rouby

Directeur de la
publication
Dominique Rouby

Rédaction
Miloud

Sommaire

page 2 à 8
Infos municipales

page 9 à 12
Manifestations

Voyage des séniors

Le dernier voyage organisé par la commune a eu lieu en 2019, autant dire que ce rendez-vous qui manquait à beaucoup, a rencontré un beau succès pour son retour. Ainsi, 78 séniors de 65 ans et plus, ont pu visiter le palais du pain d'épices à Gertwiller et le vieux Colmar en petit train.



Concours de poésies du PNLRL

20 écoles ont proposé 60 poèmes inspirés d'images du Montsec ou de vergers dans la cadre d'un concours de poésies organisé par le parc naturel régional de Lorraine.

Pour cette troisième édition, trois classes ont été récompensées lors de la remise de prix qui a eu lieu au cinéma Concorde au mois de mai.

Toutes nos félicitations à la classe des CM1 CM2 de Mme Bello, lauréate du premier prix avec le poème « Le monument de Verdure », lu à cette occasion par Charly et Clément.

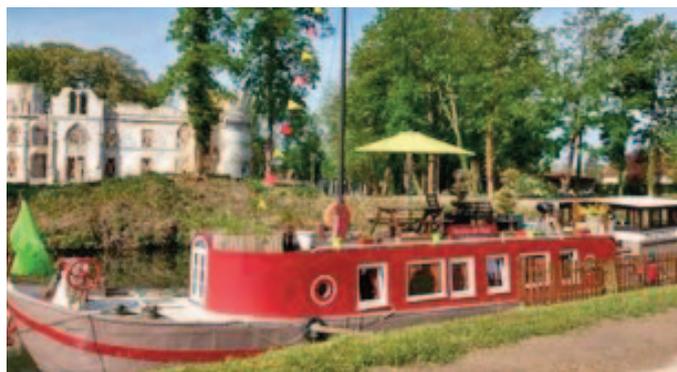


Cérémonie patriotique

La commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 à refuser la défaite et à poursuivre le combat avec l'ennemi aura lieu vendredi 16 juin à 17h au monument aux morts place Hinzelin. Un dépôt de gerbe clôturera la cérémonie.

Nuitées insolites sur les étangs de Belleville

Une proposition d'installation de 3 pénichettes sur les étangs de Belleville a été reçue en mairie. Le porteur de projet souhaite proposer sur des pénichettes offrant tout le confort. A suivre...



Initiation à la tablette numérique

France 3 Lorraine était à Belleville pour un reportage sur l'atelier d'initiation à la tablette proposé au CCAS par SOS FUTUR sur une initiative du département 54.

Gratuit et à destination des séniors cette belle initiative a trouvé son public!



Light painting : le lavoir en couleurs

Trois photographes amateurs ont sillonné le Bassin Mussipontain pour photographier l'ensemble des lavoirs communaux. Une exposition s'est tenue à la chapelle de l'institut à Pont-à-Mousson où leurs oeuvres ont été exposées au public.

Avec Alain Fouquet, 1er adjoint, nous avons eu le plaisir de les recevoir en mairie afin de nous remettre les 6 photographies de notre beau lavoir.





Kermesse 2023 des écoliers



Quoi de mieux pour fêter la fin d'une année scolaire que de se retrouver et de partager tous ensemble des jeux, un bon repas et la joie des enfants!

Samedi 24 juin

à partir de 10h00 et jusqu'à 15h00 dans la cour de l'école
*(ouvert aux enfants scolarisés ou non à l'école de Belleville
de la maternelle au CM2)*

L'équipe d'animation de l'ALSH sera présente
Des lots à gagner et un parcours gonflable pour s'amuser
L'aide des parents sera la bienvenue, merci de contacter Nathalie Collon
par mail : mairie.belleville54@wanadoo.fr

Réservation des repas obligatoire

Menu Nuggets frites + dessert 6€

Nom : Prénom:

Enfant(s) :
.....

Téléphone : / / / /

Nbre de menu Nuggets frites : x 6€ =

Règlement le jour de la Kermesse impérativement.

Reservation à retourner par mail : mairie.belleville54@wanadoo.fr
ou dans la boîte à lettres de la mairie au plus tôt

Bornes électriques

Place des Chenevières, les 4 bornes électriques sont en service depuis quelques jours. Elles délivrent 22 kw chacune, permettant à une batterie de 30kWh de se remplir en 1 heure et demie pour les véhicules compatibles et en moins de 3 heures pour des véhicules avec une capacité de 11 kw.

Propriétaire d'un véhicule électrique, vous pouvez dès à présent vous y brancher en utilisant l'application Freshmile, simple et pratique. Au besoin, un QR code sur la borne vous simplifiera encore la procédure.

Tarifs :

Le prix dépend de l'énergie délivrée et du temps de branchement.

De 8h à 19h : 0,40€ par kWh entamé et 0,07€ par minute à partir de 2h de branchement

De 19h à 8h : 0,40€ par kWh entamé

La tarification continue tant que le véhicule reste branché.

La facturation de 7 centimes par minute au-delà de 2 heures de branchement est destinée à limiter les véhicules qui resteraient stationnés alors que la charge est terminée.

Aussi, le choix de ne facturer entre 19h et 8h que la consommation a pour but de permettre aux Bellevillois de laisser brancher le véhicule le soir et la nuit sans aucun supplément lié au temps.





Aide au permis de conduire



Vous avez entre 17 et 25 ans, vous souhaitez passer votre permis de conduire, le CCAS de Belleville peut vous attribuer une aide de 380€ pour le financer, sous certaines conditions.

A qui s'adresse cette aide ?

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 17 et 25 ans à la date de dépôt du dossier
- Résider à BELLEVILLE
- Ne pas être inscrit dans une auto-école avant l'attribution définitive de l'aide
- Être prêt à s'engager pour un temps de bénévolat auprès d'associations bellevilloises en échange de l'aide accordée
- les ressources de sa famille seront prises en compte (quotient familial ≤ 850 € pour un couple avec enfant ou ≤ 1200 € pour un personne isolée).

Comment candidater ?

Dossier de candidature à retirer en mairie.

Le dossier complet ainsi que les pièces justificatives sont à déposer en mairie au plus tard pour le 30 juin 2023.

Les dossiers sont étudiés par la commission du CCAS qui retiendra 2 dossiers pour l'année 2023.

Les candidats dont les demandes sont retenues seront reçus en mairie au cours d'un entretien afin de formaliser leur engagement.

CCAS de Belleville/Mairie de Belleville - Tél : 03 83 24 06 28

Mail : ccasbelleville54@gmail.com



Concours des maisons fleuries 2023

Participez à l'embellissement de votre village.

Un premier passage du jury se fera au mois de juillet, le second au mois de septembre.

Nous vous offrons aussi la possibilité de choisir une date et de la proposer au jury entre juillet et septembre.

Deux catégories : fenêtres et balcons / maison avec jardin (donnant sur la rue).

Angélique Sergent

Bulletin d'inscription à découper et à retourner dans la boîte à lettres de la mairie ou par mail mairie.belleville54@wanadoo.fr.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél : _____ mail: _____

s'inscrit au concours des maisons fleuries dans la catégorie :

- Maisons avec jardin
- Balcons - Terrasses

Je souhaite proposer une date personnalisée *: OUI NON

**A communiquer au moins 1 semaine à l'avance par mail en mairie ou par téléphone*

mairie.belleville54@wanadoo.fr

03 83 24 91 35



Fête nationale



Vendredi 14 juillet

17h30

Ouverture de la restauration-buvette dans la cour de l'école avec animations (barbecue, frites...)

22h00

Préparation de la retraite aux flambeaux
Rendez-vous dans la cour de l'école pour la distribution des lampions et bracelets

22h30

Départ de la retraite aux flambeaux de la cour de l'école

23h00



Feu d'artifice

Le feu d'artifice sera tiré au bout de la rue du Poirier de fer (en venant de la rue de la gare, 1ère à gauche derrière la voie ferrée)



FESTIVAL DES ACTIVITÉS DE L'ATB54



**Concours pétanque
en doublette
4€/personne**

**Bar &
restauration
sur place toute
la journée**



**Tennis de table en
libre service**



**Tournoi tennis
en double
4€/personne**

SAMEDI 24 JUIN 2023

REPAS ET SOIRÉE ANIMÉE 15 €

Inscriptions :

06 88 20 12 76

06 27 89 54 44

Rendez-vous à 9H00
courts de tennis de Belleville



Vide grenier dimanche 16 juillet 2023 (Bellevillois)

La brocante de Belleville se tiendra dans le centre du village, rue de la Gare, allée du Parc, rue Louis Pasteur, rue Marie Curie (dans la partie entre la rue de la Gare et le rond-point).

1° Les exposants Bellevillois pourront disposer d'un ou deux modules de 5 x 2,5 mètres au tarif de 6 € par module.

2° Les bellevillois reçoivent les dossiers d'inscriptions avant les extérieurs. Profitez de ce délai pour déposer rapidement votre inscription en mairie.

Vous êtes prié de compléter le bulletin d'inscription ci-joint et de nous le retourner le plus vite possible (ne pas oublier de joindre votre règlement en chèque à l'ordre du **Trésor Public** pour vos emplacements).

Le paiement en espèces ne peut se faire que pendant les heures d'ouverture de la mairie, l'appoint est obligatoire avec ce moyen de paiement.

La mise en place se fera dès 6h00, les véhicules ne pourront plus être déplacés à partir de 7h30. Tout emplacement non occupé à 7h30 sera déclaré vacant et réattribué aussitôt.

Rappel : les particuliers n'étant pas autorisés à faire plus de deux brocantes par an (article L310-2 du Code du Commerce), vous voudrez bien compléter la ligne servant d'attestation sur l'honneur et signer le bulletin d'inscription (au verso).

Il est rappelé que l'esprit de la brocante est la vente d'objets personnels, à but non commercial, et excluant toute forme de produits alimentaires.

15 jours avant la date de la brocante, les désistements pourront faire l'objet d'un remboursement :

- par mail à **mairie.belleville54@wanadoo.fr**
- ou par courrier postal *mairie de Belleville place de la mairie 54940 BELLEVILLE*

A moins de 15 jours de la brocante ne seront remboursés que les exposants en possession d'un certificat médical.

Vide grenier dimanche 16 juillet 2023

(Bellevillois)

A retourner en Mairie de Belleville au plus vite. Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée. Comme chaque année nous ferons le maximum pour satisfaire les demandes particulières et placer les gens par affinité, mais nous sommes également tenus par des contraintes liées à l'organisation, merci de votre compréhension.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans :

- **le règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces en mairie**
- **une copie de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)**
- **un justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone...)**
- **Pour les professionnels : joindre une copie du R.C.**

Mme/M. : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____@_____

N° de tél. (fixe et portable) : _____ et _____
(entourez votre choix concernant le nombre de modules ci-dessous)

- **1 module (5 x 2.5 M) : 6 €**
- **2 modules (10 x 2.5 M) : 12 €** (joindre chèque à l'ordre du trésor public)

Attention : les modules mesurent 5m x 2m50, pensez à réserver un emplacement pour votre véhicule si nécessaire (sinon vous devrez décharger rapidement et enlever votre véhicule impérativement).

ATTENTION OBLIGATOIRE : veuillez nous indiquer le numéro de plaque d'immatriculation ainsi que les dimensions du véhicule

Attention : Seul ce véhicule sera autorisé à pénétrer sur le site

N° immatriculation dimensions

Je soussigné(e) : _____
déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du Code Pénal).

Signature obligatoire